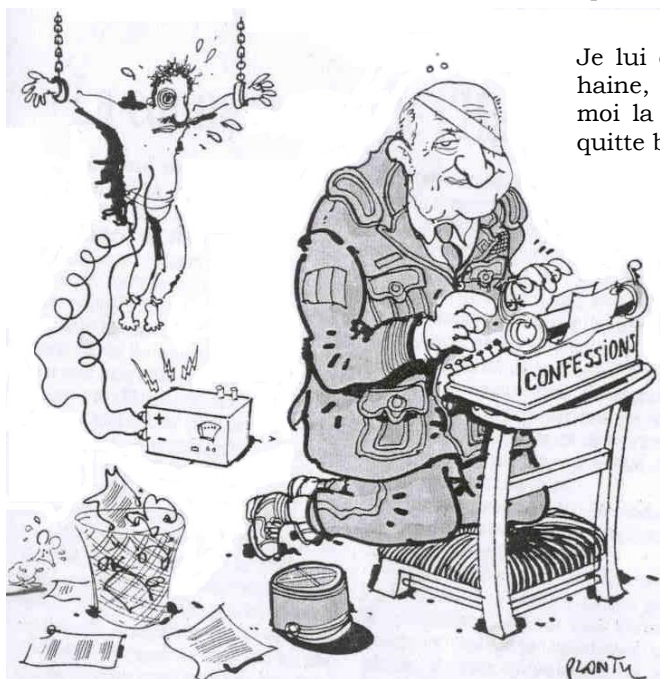


LA TORTURE FRANÇAISE PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE

Extrait de la lettre de Boupacha Abdelaziz à son avocate, février 1960, cité par S. Thénault, R. Branche, *La guerre d'Algérie. L'orthographe est d'origine.*

« Aussitôt ont nous a emener, moi, ma fille et mon beau fils a el biar sans mot dire directement à la torture, dans la chambre a torture il y avait inviron 8 à 10, le nombre des tortionnaires, gendarmes et asurtés, mon demander si mes dents sont a moi, j'ai répondu non, enlevé les parce que vont être cassé (...) quant ont commencé à m'attacher, l'attacheurs a mis un pied de chaque coté sur mes épelles quil me les a fait craquet, je dit un peu d'humanité, une voix se lève un peu plus loin de mes pieds, me dit pas d'humanité pour les arabes, les yeux bander douche avec caoutchouc l'eau froide de la nuit du 10/27 1960. J'ai été frigorifier, tuyaut dans la bouche, que la femme il est enceinte dans 9 mois, moi j'ai été enceinte dans 9 secondes et non pas 9 minutes, après se la séance de l'électricité qui commence, une espèce de tirboulette avec fil dans la prise du courant, je me suis considéré comme un poisson dans une poile sur le feu, au bout d'un demi heure environ, j'ai été presque à la mort, j'ai été évanué, j'ai été jeté, dans une cellul sans connaissance, le lendemain, j'ai été reveillés par la semelle d'un soulier sur ma figure, j'ai pas pu bougé de ma place sur le lendemain ils mon fait monté à l'interrogatoire (...) alor moi je dit, le général de gaulle et contre les tortures et les sévices, si lui si ma repondu que le général de gaulle ne commende pas ici, chez nous ; ici si nous qui nous commendions (...). »



Les aveux du général d'Aussarresses qui reconnaît en 2000 avoir eu recours à la torture en Algérie, dessin de Plantu

Le général de la Bollardière est l'un des seuls officiers à refuser de pratiquer la torture pendant la guerre d'Algérie. Extrait de Bataille d'Alger, bataille de l'homme, 1972

« Vers le début de janvier 1957, tout s'accéléra soudain et devint menaçant. Une violente poussée de terrorisme plonge Alger et sa région dans la fièvre. Pour faire face à la situation on met en place une nouvelle organisation de commandement dans laquelle mon secteur se trouve englobé. Le général Massu, commandant la 10^{ème} Division parachutiste, en est le chef. Les pouvoirs civils abandonnent entre ses mains la totalité des pouvoirs de police qu'il décentralise aussitôt jusqu'au dernier échelon de la hiérarchie dans la division parachutiste. [...]

Des directives me parviennent, disant clairement de prendre comme premier critère l'efficacité et de faire passer en priorité les opérations policières avant toute pacification. [...]

J'entre dans son vaste bureau [...] Je lui dis que ses directives sont en opposition absolue avec le respect de l'homme qui fait le fondement même de ma vie et que je me refuse à en assumer la responsabilité.

Je ne peux accepter son système qui conduira pratiquement à conférer aux parachutistes, jusqu'au dernier échelon, le droit de vie et de mort sur chaque homme et chaque femme, français ou musulman, dans la région d'Alger...

J'affirme que s'il accepte le principe scandaleux de l'application d'une torture, naïvement considérée comme limitée et contrôlée, il va briser les vannes qui contiennent encore difficilement les instincts les plus vils et laisser déferler un flot de boue et de sang...

Je lui demande ce que signifierait pour lui une victoire pour laquelle nous aurions touché le fond de la pire détresse, de la plus désespérante défaite, celle de l'homme qui renonce à être humain.

Massu m'oppose avec son assurance monolithique les notions d'efficacité immédiate, de protection à n'importe quel prix de vies innocentes et menacées. Pour lui, la rapidité dans l'action doit passer par-dessus tous les principes et tous les scrupules. Il maintient formellement l'esprit de ses directives, et confirme son choix, pour le moment, de la priorité absolue à ce qu'il appelle des opérations de police.

Je lui dis qu'il va compromettre pour toujours, au bénéfice de la haine, l'avenir de la communauté française en Algérie et que pour moi la vie n'aurait plus de sens si je me pliais à ses vues. Je le quitte brusquement. »



Deux prisonniers algériens aux mains du premier régiment étranger de parachutistes de la Légion étrangère en août 1959 en Grande Kabylie